



Proposition du SPPUQAR sur l'accessibilité aux études et les frais de scolarité

CONSIDÉRANT l'importance de l'accessibilité aux études universitaires pour tous les citoyens et citoyennes du Québec, quels que soient leur lieu de résidence et leur condition socio-économique;

CONSIDÉRANT la complexité des enjeux entourant la question des droits de scolarité, de leur modulation et des frais afférents;

IL EST RÉSOLU que le SPPUQAR :

- propose le maintien du statu quo à l'égard des droits de scolarité et de leur modulation ainsi qu'à l'égard des frais afférents;
- exige la tenue d'un débat de fond sur l'université comme service public et sur ses missions;
- recommande, à l'issue du Sommet sur l'enseignement supérieur, la mise sur pied d'un chantier auquel les professeurs et professeures seraient partie prenante de manière significative afin de traiter de ces enjeux dans la perspective d'assurer la meilleure accessibilité possible aux études universitaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ le 20 février 2013.